

Séance du 09 avril 2014

Le neuf avril deux mille quatorze, vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Carantilly, dûment convoqués par M. le Maire, se sont rassemblés à la mairie, en séance ordinaire, sous sa présidence.

Date de convocation : 04/04/2014

Date d'affichage : 15/04/2014

Etaient présents : MM BOURGE Pierre, CORON Bruno, DUFORT Erik ; Mmes LEDOUX Malika, PAISANT Nadège ; MM BELLÉE Pascal, BAZIN Denis ; Mmes LEVALLOIS Mireille, GOSSET Cécile, RIVALLANT Stéphanie ; M. ALLIX Gratien ; Mmes LEMERRE Honorine, CANTO Stéphanie ; MM LEPLEY Laurent, BOURGÈS André.

Mme CANTO, nommée conformément à la loi, remplit les fonctions de secrétaire.

M. le Maire adresse tout d'abord un mot de bienvenue aux conseillers municipaux et se félicite car la parité homme / femme est atteinte bien que non obligatoire dans les communes de moins de 1 000 habitants.

Il souhaite que les informations soient remontées et fait remarquer que la communication avec les administrés est très importante. Il informe que c'est Mme LEVALLOIS qui prendra le relais pour la mise à jour du site internet de la commune.

I. Délégué du Conseil Municipal au Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (visa 14/04/2014)

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les syndicats primaires d'électrification ont été dissous. De ce fait, le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche a adopté de nouveaux statuts qui prévoient la création de secteurs d'énergie, permettant à chaque adhérent du SDEM50 d'être directement représenté. Les communes dont la population est inférieure ou égale à 1 000 habitants doivent désigner un délégué.

Après délibération, le Conseil Municipal propose, pour le représenter au SDEM50, M. Pierre BOURGE, Maire.

II. Délégués du Conseil Municipal au Syndicat Intercommunal d'Eau Potable de Montpinchon (visa 14/04/2014)

Après délibération, le Conseil Municipal propose, pour le représenter au Syndicat Intercommunal d'Eau Potable de Montpinchon, MM CORON Bruno et BAZIN Denis.

III. Délégués du Conseil Municipal au Syndicat Scolaire Intercommunal Carantilly – Dangy – Quibou (visa 14/04/2014)

Après délibération, le Conseil Municipal propose, pour le représenter au Syndicat Scolaire Intercommunal Carantilly - Dangy - Quibou, Mmes LEDOUX Malika (adjointe), RIVALLANT Stéphanie, LEMERRE Honorine et CANTO Stéphanie.

IV. Délégué du Conseil Municipal au Syndicat Mixte Manche Numérique (visa 14/04/2014)

Après délibération, le Conseil Municipal propose, pour le représenter au Syndicat Mixte Manche Numérique, Mme PAISANT Nadège.

V. Délégués du Conseil Municipal à la Communauté de Communes de Canisy (visa 14/04/2014)

M. BOURGE rappelle qu'en application de l'article L. 273-11 du code électoral, les conseillers communautaires des communes de moins de 1 000 habitants sont désignés automatiquement en suivant l'ordre du tableau après qu'ont été élus le maire et les adjoints.

De plus, la Commune de Carantilly dispose de 2 sièges au sein de la Communauté de Communes de Canisy.

MM BOURGE Pierre, Maire et CORON Bruno, premier adjoint sont donc délégués communautaires.

VI. Nombre de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) (visa 14/04/2014)

M. BOURGE rappelle qu'en application des articles L. 123-6 et R. 123-7 du Code l'action Sociale et de la famille, le nombre des membres du Conseil d'Administration du CCAS est fixé par le Conseil Municipal. Ce nombre doit de plus être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié par le maire.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer à dix le nombre des membres du Conseil d'Administration du CCAS, étant entendu qu'une moitié sera désignée par lui-même et l'autre moitié par le maire.

VII. Délégués du Conseil Municipal au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) (visa 14/04/2014)

M. BOURGE rappelle qu'en application de la délibération du Conseil Municipal du 09 avril 2014, le nombre des membres du Conseil d'Administration du CCAS a été porté à dix, dont cinq désignés parmi le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal propose, pour le représenter au sein du Conseil d'Administration du CCAS : Mmes LEDOUX Malika, PAISANT Nadège, LEVALLOIS Mireille, GOSSET Cécile et M. BAZIN Denis.

VIII. Composition des Commissions Communales (visa 14/04/2014)

M. le Maire propose au Conseil Municipal de constituer des Commissions Communales de travail et d'en réduire le nombre par rapport à la dernière mandature.

Il rappelle également que le Maire est membre de droit de toutes les commissions et qu'il souhaite qu'il y ait un rapporteur de désigné.

1/ Finances - Achat

Rapporteur : M. BOURGE Pierre.

MM CORON Bruno - DUFORT Erik - Mmes LEDOUX Malika - LEVALLOIS Mireille - MM ALLIX Gratien - BAZIN Denis - LEPLEY Laurent.

2/ Urbanisme - Travaux - Bâtiments communaux

Rapporteur : M. DUFORT Erik.

Mme GOSSET Cécile - MM BELLÉE Pascal - LEPLEY Laurent - BOURGÈS André.

3/ Conseil d'école

Mme CANTO Stéphanie.

4/Communication - Informatique

Rapporteur : Mme LEDOUX Malika

Mmes LEVALLOIS Mireille - RIVALLANT Stéphanie - GOSSET Cécile - M. BELLÉE Pascal.

5/ Fêtes & Cérémonies - Sports et Loisirs

Rapporteur : M. CORON Bruno.

Mmes PAISANT Nadège - LEMERRE Honorine - MM BAZIN Denis - BOURGÈS André.

6/ Voirie - Accessibilité - Chemins de randonnée - Stationnement - Prévention Routière - Etang

Rapporteur : M. CORON Bruno

MM ALLIX Gratien - LEPLEY Laurent - DUFORT Erik - Mmes GOSSET Cécile - CANTO Stéphanie - PAISANT Nadège.

7/ Assainissement - Fleurissement - Cimetière

Rapporteur : M. CORON Bruno

Mmes PAISANT Nadège - LEMERRE Honorine - M. BOURGÈS André.

8/ Listes électorales diverses

Agriculture : M. ALLIX Gratien.

Artisanat : M. DUFORT Erik

IX. Subventions

M. le Maire présente la liste des demandes de subventions pour le budget 2014 et propose de statuer sur le montant accordé.

	En 2013	proposé	retenu
LE GOUJON CARANTILLAIS (1)	123.00 €	250.00 €	250.00 €
SOCIETE DE CHASSE (2)	200.00 €	220.00 €	230.00 €
ACPG/CATM	194.00 €	200.00 €	200.00 €
CERCLE DE L'AMITIE	255.00 €	260.00 €	260.00 €
COMITE DES FETES (3)	3 000.00 €	2 500.00 €	3 000.00 €
AUX CIDRES	200.00 €	0.00 €	0.00 €
BOL D'AIR (4)	1 000.00 €	1 000.00 €	500.00 €
JEUNESSE SPORTIVE CARANTILLAISE	750.00 €	765.00 €	765.00 €
LA PATRIOTE (5)	160.00 €	250.00 €	300.00 €
L'ETRIER	120.00 €	0.00 €	0.00 €
ADPCR (6)	60.00 €	0.00 €	0.00 €
AMICALE DES POMPIERS DE MARIGNY	62.00 €	65.00 €	65.00 €
FLEURS DE LA MEMOIRE	20.00 €	20.00 €	20.00 €
DIVERS	0.00 €	410.00 €	410.00 €
TOTAL	6 144.00 €	5 940.00 €	6 000.00 €

(1) : un achat de pancartes par l'association est prévu

(2) : un achat de cages par l'association est prévu

(3) : aide exceptionnelle pour aide à la mise aux normes

(4) : le montant attribué est diminué du fait que la sono de la salle sera achetée par la commune

(5) : un achat de carabine est prévu par l'association

(6) : subvention versée par la Communauté de Communes de Canisy

X. Indemnités de fonction du maire et des adjoints (visa 14/04/2014)

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des maires et des adjoints et l'invite à délibérer.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2123-20 à L.2123-24,

Considérant que l'article L. 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales fixe des taux maximum et qu'il a lieu de ce fait de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées au maire et aux adjoints,

Considérant que la commune compte 638 habitants (population totale INSEE au 1^{er} janvier 2014),

Après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1 : A compter du 05 avril 2014, le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L. 2123-23 précité, fixée aux taux suivants :

Maire : 31% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique 1015 (tranche 500 – 999 habitants);

Adjoints : 8.25% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique 1015 (tranche 500 – 999 habitants);

1/ Indemnité du maire : M. BOURGE, Maire s'étant retiré des débats, M. CORON 1^{er} adjoint prend la parole. Actuellement, et afin de tenir compte du nombre d'habitants l'indemnité était fixée à 76.83% du taux maximal.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de porter l'indemnité du maire à 80 % du taux maximal.

2/ Indemnités des adjoints : MM CORON, DUFORT et Mme LEDOUX, adjoints, s'étant retirés des débats, M. BOURGE reprend la parole. Jusqu'à ce jour, les 3 adjoints se partageaient le montant de l'indemnité perçue par 2 adjoints. Il propose que chaque adjoint touche une indemnité égale.

Après délibération, le Conseil Municipal décide que chaque adjoint percevra une indemnité d'adjoint correspondant à 8% de l'indice brut 1015.

Article 2 : Les indemnités de fonction de maire et d'adjoints seront versées mensuellement et automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice.

XI. Informations diverses

1- M. le Maire informe le Conseil que les adjoints recevront des délégations par arrêté du maire et que le premier adjoint recevra une délégation générale du maire.

M. CORON, premier adjoint, sera en charge de la voirie, des chemins de randonnée, de l'accessibilité (voirie et ERP), du stationnement et de l'étang.

M. DUFORT, deuxième adjoint, sera en charge de l'urbanisme, des bâtiments communaux et de la révision de la carte communale.

Mme LEDOUX, troisième adjoint, sera en charge des affaires sociales, scolaires et de la communication.

2- Les travaux de la Résidence La Vallée Verte (personnes âgées) ont démarré : les logements pourraient être livrés pour novembre 2014.

3- Réhabilitation du logement de la Gare : toutes les menuiseries extérieures sont posées.

4- Hôtel Restaurant : le début des travaux est prévu pour le 5 mai prochain. L'avocat de l'entreprise Depériers-Catherine (lot n°11) a demandé des précisions sur sa nouvelle note attribuée.

5- Commémoration du 8 mai : La cérémonie cantonale se déroulera à Carantilly.

6- Une commission des finances est prévue le 18 avril prochain à 20h30 en fonction des données connues ; le vote des budgets a été fixé le 28 avril à 20h30. Une réunion informelle de présentation des différents budgets pourrait être planifiée semaine 17.

- 7- Les réunions du Conseil seront plutôt fixées le 3^{ème} lundi du mois. De même, les horaires d'ouverture de la mairie au public passeront de trois ouvertures par semaine à deux. Ce point sera affiné lors du prochain conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23h00.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire, Pierre BOURGE	La Secrétaire, Stéphanie CANTO
Bruno CORON	Cécile GOSSET
Erik DUFORT	Stéphanie RIVALLANT
Malika LEDOUX	Gratien ALLIX
Nadège PAISANT	Honorine LEMERRE
Pascal BELLÉE	Laurent LEPLEY
Denis BAZIN	André BOURGÈS
Mireille LEVALLOIS	